

## **Suisse: Une prostituée camerounaise arrêtée pour avoir tenté de tromper la justice**

Une jeune femme affirmait avoir été enlevée et forcée de vendre son corps. Tout était faux. Elle a inventé ce scénario pour obtenir des soins gratuits. «Ma cliente est très gênée d'avoir trompé la confiance des gens qui l'ont soutenue», déclare Me Robert Assaël, avocat de F. Cette femme de 23 ans a été arrêtée, il y a une dizaine de jours, pour avoir induit en erreur durant des mois la justice et les services sociaux. Elle se retrouve également poursuivie pour avoir séjourné et travaillé sans papiers à Genève et dans le canton de Vaud ainsi que pour avoir pratiqué sans autorisation la prostitution durant deux ans. Afin de pouvoir rester en Suisse, cette péripatéticienne camerounaise avait déposé plainte le printemps dernier contre un mystérieux maquereau, un séducteur alémanique qui l'aurait contactée via Internet en 2006 avant de la faire venir en Europe. Dans sa plainte, elle déclare qu'à sa venue en Suisse, elle a été séquestrée par ce maquereau qui la forçait à coucher avec six hommes par jour. A en croire ses premières déclarations, F. parvient à prendre la fuite en décembre 2008. Dans le cadre de sa dénonciation en justice, elle affirme ensuite avoir tenté de se suicider à deux reprises.

Mais aux yeux des enquêteurs, des incohérences dans le discours apparaissent. Les relevés téléphoniques démontrent qu'elle mentait sur les lieux où elle affirmait se trouver. Et surtout, le nom et le prénom du maquereau ne correspondent à aucune personne résidant en Suisse...

### *Fuir la pauvreté*

Interpellée au début du mois, la prévenue admet avoir monté le scénario de toutes pièces. L'idée de raconter cette histoire lui est venue au début de l'année dans la salle d'attente de l'Unité mobile de soins communautaires (Umsco) à Genève. Pourquoi? Ce jour-là, dit-elle, elle voulait y recevoir des soins gratuitement en se faisant passer pour une victime. Elle est soignée puis, comme le prévoit la loi, elle est placée en mars dernier dans un foyer d'accueil destiné notamment aux femmes battues.

Après vérification, les inspecteurs obtiennent une version enfin crédible: F. a fui la pauvreté de son pays en 2007, accompagnée d'un prêtre. Ce dernier lui suggère ensuite de tenter quelque temps sa chance en Europe. De fil en aiguille, la jeune célibataire, qui a travaillé comme maman de jour dans le canton de Vaud, en viendra à se prostituer. «Elle a choisi de raconter des histoires pour couvrir son commerce, résume une source proche du dossier. Cette affaire démontre que les abus peuvent être traqués.»

La semaine dernière, la Chambre d'accusation a prolongé de deux semaines la détention préventive de F. en raison des risques de fuite. Aux yeux de la loi, «celui qui aura dénoncé à la justice une infraction qu'il savait n'avoir pas été commise» risque une peine de trois ans au plus. Dans le cas présent, F. pourrait écoper de jours-amende.

*Un article paru le 21 juillet 2009 dans la Tribune de Genève.*